



ACCOLANS

Bulletin d'information communal

Octobre 2014 – n° 4

Editorial

Baisse massive des dotations d'État

Les communes, comme les intercommunalités risquent d'être confrontées à des **difficultés financières** dans les prochaines années avec l'annonce d'une baisse de 11 milliards d'euros des dotations jusqu'en 2017, ce qui correspond à une baisse cumulée de 28 milliards pour la période 2014-2017.

Accolans n'échappera pas à cette baisse et le conseil municipal s'est associé à la motion de soutien de l'AMF pour alerter les pouvoirs publics de cette **amputation de 30% de nos ressources**.

Des arbitrages douloureux seront fait dans l'action publique affectant les investissements ou obligeront à se séparer de biens à la charge de la commune.

Faire des travaux ?

Si vous souhaitez réaliser des travaux sur une construction existante (remplacement d'une porte ou d'une fenêtre par un autre modèle, une nouvelle fenêtre, nouvelle couleur de peinture pour la façade...) ou créer une nouvelle construction, **une déclaration préalable est exigée** pour toute surface planchée comprise entre 5 m² et 20 m². Ce seuil de 20 m² peut être porté à 40 m² pour les travaux concernant une construction existante. Au delà, un permis de construire est nécessaire.

Vous devez déclarer votre projet au moyen de l'un des formulaires suivants : cerfa n°13702*02 ou cerfa n°13703*03 ou n°13404*03 téléchargeables à la page suivante : <http://vosdroits.service-public.fr/particuliers/F17578.xhtml>

Le dossier, complété en 2 exemplaires, doit être déposé à la mairie, qui vous délivre un récépissé avec un numéro d'enregistrement qui mentionne la date à partir de laquelle les travaux pourront débuter en l'absence d'opposition du service instructeur.

Chers concitoyennes, chers concitoyens,

Dans la gestion d'une municipalité, les désaccords sont fréquents et normaux. Les désaccords peuvent devenir des conflits en l'absence de communication.

Je n'ai pour ma part jamais refusé d'échanger et de partager un point de vue. J'ai toujours pris le temps d'expliquer mon point de vue et les décisions du conseil municipal.

Je note toutefois que de mauvaises habitudes demeurent : courrier anonyme, menaces... je regrette profondément qu'un village comme le nôtre, avec seulement 100 personnes ne puissent pas dialoguer !

Pour régler un conflit, quel qu'il soit, encore faut-il être deux ! Je reste donc à votre disposition et à votre écoute, prêt au débat d'idées !

Le Maire
Mickaël PORTE

Bouches incendies :

Afin de sécuriser le village contre les feux, les bouches incendies seront prochainement vérifiées notamment pour ce qui est de la mesure du débit et la pression. Si besoin, une campagne de réhabilitation sera lancée.

Chorales à l'église d'Accolans

Le dimanche 12 octobre, les chorales « *Les murmures du Doubs* » et « *Les voix du Dessoubre* » ont présenté leurs répertoires de chansons françaises et étrangères et quelques chansons du patrimoine religieux. Les spectateurs, venus nombreux ont particulièrement apprécié ce moment chaleureux !

Vous pourrez retrouver la chorale l'Isloise au kiosque à musique à l'Isle-sur-le-Doubs le 06/12 pour le marché de Noël !

Dates à retenir :

- 8 novembre : repas dansant de « *La Couée* ».
- 11 novembre : célébration de l'armistice sur la place du village à 11h.
- 13 décembre : repas des anciens.



Bois de chauffage

Pour ceux qui souhaiteraient éventuellement façonner du bois de chauffage, nous vous remercions de bien vouloir vous inscrire avant le 09 décembre à la mairie.

Consultation...

Nous souhaitons vous consulter pour connaître les horaires d'ouverture de mairie qui pourraient vous satisfaire le mieux. Merci de rendre votre coupon pour le 30 novembre.

✂-----
Préférence pour les heures d'ouverture de la mairie.

- | | | |
|---|--|---|
| <input type="checkbox"/> Mardi 15h-18h | <input type="checkbox"/> Mercredi 9h-12h | <input type="checkbox"/> Mercredi 15h-18h |
| <input type="checkbox"/> Vendredi 15h-18h | <input type="checkbox"/> Samedi 9h-12h | <input type="checkbox"/> Indifférent |

Merci de rendre votre coupon pour le 30 novembre dans la boîte aux lettres de la mairie.